

Pour combattre les inégalités, un plan d'urgence pour l'éducation, et vite !

Alors que la crise sanitaire a agit comme un révélateur des inégalités et des carences de financement comme de moyens humains des services publics, le gouvernement continue le démantèlement du service public d'éducation.

Les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins hérités de la situation. S'ajoute à cela la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat et des lycées : inégalités entre établissements du fait des choix de spécialités, inégalités socio-culturelles exacerbées par le grand oral, désorganisation généralisée.

Dans le premier comme dans le second degré, les moyens alloués sont insuffisants pour assurer l'accompagnement des élèves à besoins particuliers : l'inclusion des élèves en situation de handicap se fait sans moyens

suffisants, les personnels AESH attendent toujours un statut de la fonction publique et un salaire digne de ce nom, les RASED et les établissements spécialisés sont réduits à peau de chagrin. De même, les classes d'accueil pour les élèves allophones ne bénéficient pas des moyens nécessaires. Enfin, l'éducation prioritaire, censée réduire les inégalités, est en passe d'être démantelée par une nouvelle réforme inacceptable.

Pour faire face à ce constat alarmant, SUD éducation met à jour son plan d'urgence pour l'éducation. SUD éducation propose aux personnels de le mettre en débat dans les Assemblées générales, pour construire des plateformes revendicatives locales et se mobiliser dès septembre.

Ce plan d'urgence comprend :

- un volet inclusion**
- un volet pédagogique**
- un volet éducation prioritaire**
- un volet postes**
- un volet médico-social**

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Volet inclusion

C'est l'ensemble de l'inclusion scolaire qui doit être repensée, en commençant par la satisfaction des revendications des personnels essentiels, les AESH :

1. **une baisse des effectifs par classe.** À titre de repère, la revendication générale de SUD éducation pour la SEGPA est de 12 élèves maximum ;
2. **des dispositifs d'aide et de prévention complets** : 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er degré) et un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue);
3. **la satisfaction des revendications des AESH** : la création d'un statut d'éducateur-trice scolaire spécialisé-e avec un temps plein à 24 heures face élève, un salaire à 2000 euros bruts;
4. une **formation** en accord avec les besoins rencontrés par les collègues en poste dans l'ASH ;
5. **des ouvertures d'UPE2A et d'ULIS** ainsi que l'augmentation du nombre d'heures allouées à ces dispositifs.

**Pour un plan d'urgence
pour l'éducation !**

Volet pédagogique

SUD éducation revendique plusieurs mesures :

1. **la limitation des effectifs** pour favoriser la différenciation, le travail coopératif entre élèves pour niveler les écarts de niveaux. À titre de repère, la revendication générale de SUD éducation (hors éducation prioritaire) est de 20 élèves maximum en école élémentaire et en collège, et de 25 en lycée, mais les circonstances exceptionnelles impliquent de descendre encore en-deçà ;
2. dans le second degré, des **dédouplements systématiques sur la moitié des horaires disciplinaires** par un cadrage national ;
3. **l'aménagement des programmes**, afin que les enseignant-e-s puissent mettre en œuvre au mieux une pédagogie permettant de compenser les inégalités scolaires ;
4. **la liberté pédagogique et de support** notamment en CP dans le cadre de l'apprentissage de la lecture ;
5. une **formation initiale et continue** qui tienne compte de ces problématiques et de ces enjeux, qui impliquent des pratiques pédagogiques particulières ;
6. un **retour des PDMQDC, sans remise en cause des dédouplements** là où ils existent, et un rétablissement des RASED dans leur totalité ;
7. **l'abandon de Parcoursup** et de la sélection à l'entrée à l'université, qui dans cette période fonctionne encore davantage comme une machine de tri social
8. **l'abandon des contre-réformes du bac et des lycées** qui accroissent les inégalités, cette année encore plus que d'habitude

**Pour un plan d'urgence
pour l'éducation !**

Volet Éducation prioritaire

SUD éducation porte des revendications pour l'éducation prioritaire :

- 1. l'extension de la pondération de 1,1 heures à l'ensemble des personnels** pour toute l'éducation prioritaire, REP inclus. Cette pondération correspond à une décharge pour reconnaître la charge de travail spécifique à l'éducation prioritaire, mais ne doit pas être conditionnée à des missions ou réunions supplémentaires ;
- 2. une baisse des effectifs** : pour l'éducation prioritaire, SUD éducation revendique 16 élèves par classe en école et collège, 12 en SEGPA, 20 en lycée ;
- 3. des vies scolaires renforcées** : 1 CPE pour 100 élèves et 1 AED pour 50 élèves dans toute l'éducation prioritaire ;
- 4. des moyens médico-sociaux renforcés** : 1 RASED complet par groupe scolaire et 1 enseignant-e supplémentaire pour cinq classes (pour le 1er degré) et un recrutement massif de personnels médico-sociaux (assistance sociale, infirmerie, psychologue) ;
- 5. sur la carte de l'éducation prioritaire** : SUD éducation revendique le maintien des REP dans l'éducation prioritaire (contrairement au rapport Mathiot-Azéma) et l'intégration des lycées dont les élèves sont majoritairement issus de collèges REP et REP+. L'intégration de nouvelles écoles et établissements dans la carte de l'éducation prioritaire, y compris des écoles ou établissements situés dans des espaces ruraux susceptibles d'intégrer la carte, doit se faire sur la base de critères sociaux, dans le cadre d'un classement transparent et renouvelé tous les quatre ans. L'intégration des écoles ou établissements ruraux à la carte ne doit pas se faire au détriment d'écoles ou établissements d'ores et déjà classés ;
- 6. l'attribution de la prime REP+ à tous les personnels** de l'ensemble de l'éducation prioritaire, et notamment les AED et AESH qui en sont actuellement exclu-e-s ;
- 7. l'abandon immédiat du projet de réforme Mathiot-Azéma.**

**Pour un plan d'urgence
pour l'éducation !**

éducation
Sud
Solidaires

Volet postes

Pour SUD éducation, il existe plusieurs leviers pour créer dans l'urgence les postes nécessaires :

1. la **réaffectation des crédits non engagés** par le ministère en raison de la crise sanitaire vers des créations de postes à compter de la rentrée ;
2. la **reconversion massive des heures supplémentaires** dans le second degré vers des créations de postes, afin d'augmenter le nombre de personnels dans les établissements et améliorer les conditions de travail ;
3. la **titularisation à temps plein** de l'ensemble des enseignant-e-s non titulaires, sans condition de concours ni de nationalité : les collègues en question sont déjà souvent en poste depuis longtemps, il n'y a aucune raison pour qu'ils et elles ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire ;
4. **l'admission de l'ensemble des admissibles**, aux concours internes comme externes : les recalé-e-s des oraux des concours constituent un nombre très important de potentiel-le-s futur-e-s collègues ; au vu de l'urgence de la situation, il est souhaitable qu'ils et elles soient stagiarisé-e-s dans leur totalité ;
5. **l'organisation de concours exceptionnels** : il est arrivé, encore récemment, que des concours supplémentaires soient organisés en fonction des besoins pour le recrutement des professeur-e-s des écoles ; ce dispositif pourrait être généralisé, en fonction des besoins locaux, dans les départements ;
6. **l'embauche de personnels aidant à la direction** pour le primaire, avec un réel statut ;
7. **l'embauche massive d'AESH et d'AED** et la titularisation dans le cadre d'emplois statutaires d'éducatrices-scolaires ;
8. **le rétablissement des moyens en remplacement** dans le 1er et le 2d degré.

**Pour un plan d'urgence
pour l'éducation !**

Volet médico-social

SUD éducation revendique :

- 1. des créations de postes de personnels médico-sociaux à hauteur des besoins, pour l'ensemble des actes professionnels**
- 2. l'abandon de tous les projets de transfert vers les collectivités des personnels médicaux**
- 3. la compensation dans son entièreté la baisse des fonds sociaux qui est intervenue au cours des années précédentes**
- 4. l'augmentation des aides à la demi-pension et les bourses**

**Pour un plan d'urgence
pour l'éducation !**

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires